



**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE D'HERMY**

ARRÊTÉ N° 2025_055

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 08 septembre 2025 par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux sise 22 rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY, représentée par Monsieur Khalid BADAOU

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue d'Hermy,

A R R Ê T É

Article 1 : l'entreprise Univers Réseaux est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon chambres bruyantes pour le compte de Orange.

Article 2 : **durant 1 journée dans la période allant du 29 septembre au 8 octobre 2025** un empiètement sur la voie de circulation et/ou une circulation par alternat manuel ou par feux tricolores pourront être nécessaires aux abords des travaux mentionnés à l'article 1.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti (service de transport)

Fait à Vougy, le 24/09/2025

Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Vougy is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE VOUGY" around the top edge and "74130" at the bottom. In the center, there is a small emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Yves MASSAROTTI